

Etude de devis pour des travaux de rénovation énergétique

Les professionnels du bâtiment font partie des interlocuteurs cités dans les sondages lorsqu'on demande aux particuliers auprès de qui ils se renseignent avant d'entreprendre des travaux. Ces hommes et femmes de l'art sont formés et dans certains cas certifiés dans leurs domaines d'activités. Aussi, en tant que particuliers, nous attendons d'eux un niveau de compétence et d'analyse qui se ressentira dans leur proposition de devis. C'est le cas pour la majorité des entreprises mais il existe malheureusement des structures peu scrupuleuses. De plus, personne n'est infaillible et une erreur est toujours possible. C'est notamment en cela que nous conseillons de réaliser des devis comparatifs et de ne rien signer dans la précipitation.

Des obligations légales.

Une fois signé, un devis devient un contrat. Aussi pour vous protéger, ainsi que le professionnel, un certain nombre d'information légale doit apparaître sur le devis. Sur le site du [service public](#), vous trouverez des liens vers des documents plus complets en la matière.

Des informations à obtenir en fonction des travaux.

En plus des informations légales que l'on doit trouver sur un devis, en fonction du type de travaux que vous envisagez, il peut être intéressant d'y retrouver des informations plus techniques. Certains organismes (associations, collectivité,...) ont réalisé des documents informatifs sur le sujet. C'était le cas de l'ancienne Région Nord-Pas de Calais avec son programme 100 000 logements. Document en lien [ici](#).

Vérifiez et comparez les propositions.

En tant que conseiller neutre, le conseiller Info-Energie ne va pas vous orienter vers tel ou tel artisan ou entreprise. Par contre, nous pouvons vous donner des clés de vigilance et de compréhension pour préparer la venue avant devis de ces professionnels ou une fois réalisé, voir avec vous les propositions écrites qui vous ont été faite.

Pour les propositions de travaux de rénovation énergétique, nous pourrions vérifier avec vous que les propositions faites répondent bien au cahier des charges d'obtention d'aide financière ou d'atteinte de performance minimale pour répondre à la réglementation thermique. Nous pourrions vous donner les premières informations quant aux taux possibles de TVA. Nous verrons également les aspects techniques : mise en œuvre des matériaux et leur protection, compatibilité des matériaux et techniques,... Enfin, nous pouvons positionner le coût de ces devis par rapport à des coûts moyens de travaux équivalents.

Vous avez un projet de rénovation énergétique ?

Les conseillers **France Rénov'** vous guident gratuitement dans vos travaux pour améliorer votre confort et diminuer vos consommations d'énergie.

Pour prendre contact avec un conseiller **France Rénov'** :



france-renov.gouv.fr

0 808 800 700 Service gratuit + prix appel